

Démantèlement du second opérateur de téléphonie français

Le vendeur, **Altice France** (sous la houlette de son actionnaire principal, Monsieur Drahi) éponge ses dettes en trouvant un accord de rachat par les trois opérateurs de télécommunication concurrents français.

Depuis trois décennies et la fin du monopole de France Télécom, le dogme libéral de la libre concurrence a favorisé l'émergence de quatre concurrents sur ce secteur de pointe des télécommunications. *Free/Iliad, Bouygues, SFR/Altice France et France Télécom/Orange* se font depuis une véritable guerre commerciale.

Mais quand il faut s'entendre pour dépecer un concurrent de ses meilleurs atouts, l'entente cordiale est possible par la création d'un consortium comportant Iliad, Orange et Bouygues en avril 2026. Un consortium pour se partager les meilleurs morceaux choisis d'Altice France ainsi que le tiers des actions d'une entité

juridique créée transitoirement qui se chargera de migrer les accès fixes et mobiles. Tout cela sous l'égide du gendarme français de la « libre concurrence non faussée », s'il fallait reprendre le leitmotiv européen, l'Arcep.

Nous n'allons pas revenir en détail sur cette période précédente et ubuesque, où Monsieur Drahi a fait monter cyniquement les enchères. Mais rappelons tout de même que s'il y a dette et créances insurmontables de dette, c'est uniquement sa gestion calamiteuse du groupe Altice, depuis l'origine, qui en est responsable.

La dette

Rappelons également que nous parlons d'une dette souscrite par Monsieur Drahi pour le rachat de SFR, dette qu'il a faite peser sur l'entreprise qu'il rachetait !

Penser qu'il s'agit d'un simple problème de gestion serait naïf. Il s'agit, tout au contraire, d'un montage juridique qui a permis à Monsieur Drahi de puiser plusieurs milliards d'euros des caisses des entreprises du groupe, au premier rang desquelles se trouve SFR, pour les remonter dans sa Holding personnelle, auxquels s'ajouteront environ 2 milliards lors du rachat par le consortium.

Penser que SFR n'est pas profitable serait également naïf, en 2025, **31.5%** du chiffre d'affaires d'Altice France est transformé en Ebitda contre **30.9%** pour Orange France.

Le secret des affaires

Le «*secret des affaires*» est le maître-mot lors de la présentation de ce dossier aux élu-es des CSE centraux d'Orange, Iliad et Bouygues, en juin 2026. Rien ne doit **transparaître**, le CSE central d'Orange, notamment, est en phase finale de consultation de ce dossier éminemment stratégique, une petite bombe incendiaire pour le secteur des télécommunications très concurrentiel, surtout pour le personnel d'Altice, mais les informations ne circulent pas. C'est le statut quo syndical. Les représentant-es du personnel des quatre entreprises doivent pourtant se prononcer sur un dossier creux et sans perspective professionnelle garantie à long terme pour les **12 629 travailleurs et travailleuses d'Altice France**.

Le personnel, négligé, a été éclipsé cet été par le secret des affaires. Les trois repreneurs ont garanti le transfert conventionnellement réparti des dizaines de millions de clients d'Altice France, mais pas d'entente pour reprendre intégralement les quelques milliers de salarié-s.

SUD dénonce le sacrifice de la grande majorité de ce personnel, qui a fait le succès de cette entreprise

et qui est remercié en étant mis à l'écart de la moindre information concernant les transactions les concernant, les laissant dans l'expectative et l'angoisse tout un été.

SUD interviendra auprès du ministère de l'économie et de l'Arcep pour que tout-es les salarié-es d'Altice France soient transférées au sein des trois opérateurs du consortium.

